

# TOURNOI REGIONAL

## Cercle Jules Ferry Tennis de Table

### Dimanche 14 Janvier 2018

Homologué sous le n° :

#### REGLEMENT

**ARTICLE 1 :** Le tournoi se déroulera selon les règlements de la F.F.T.T. en vigueur, le 14 Janvier 2018, au gymnase GUY MOQUET, 105 Rue des Fossés, 45400 FLEURY LES AUBRAIS, sur 20 tables.

**ARTICLE 2 :** Cette épreuve sera ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFTT dans la Ligue du Centre .  
Le juge arbitre est : ANTHONY PINEAU JA3

Le responsable de l'organisation est : Hervé VERVIALLE - 06 60 97 36 07 - 177 rue Charles Beauhaire - 45140 ST JEAN de la RUELLE.

**ARTICLE 3 :** Le tournoi comprendra les tableaux suivants, avec leurs droits d'inscription respectifs :

TABLEAUX		POINTAGE	Début du tableau
A	Jusqu' à 999 points	8H30	9H00
B	De 1000 à 1699 points	8H30	9H00
C	Jusqu' à 1399 points	10H00	10H30
D	De 1400 à 2050 points	10H00	10H30
E	Toutes catégories	11H30	12H00
F	Toutes catégories Dames	11H30	12H00
G	Jeunes jusqu'à 999 points	11H30	12H00
H	HANDICAP	13H00	13H30
I	DOUBLES (<2800 pts)	14H00	14H30

**ARTICLE 4 :** Dans tous les tableaux, excepté le tableau DOUBLE, les qualifications pour le tableau final se feront par poules de 3 (possibilité d'avoir des poules de 4 pour le tableau Jeunes) avec 2 qualifiés par poule. Le tableau DOUBLE se déroulera par élimination directe. Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes, au meilleur des cinq, excepté le tableau H .

**ARTICLE 5 :** Dans le tableau I (DOUBLES), les joueurs devront s'inscrire par équipes de 2 et la somme de leurs classements devra être inférieure à **2800** pts. Pour les joueurs classés au-delà de 2000 points, une dérogation leur sera accordée jusqu'à 3000 pts pour l'équipe. Ce tableau se déroulera si l'horaire le permet. Ce tableau sera limité à 32 équipes.

**ARTICLE 6 :** Chaque participant, suivant son classement et sa catégorie, pourra s'inscrire dans 3 tableaux au maximum + le tableau « double ». Les féminines sont admises dans les tableaux messieurs.

**ARTICLE 7 :** Les balles seront fournies par les joueurs.

**ARTICLE 8 :** Afin d'assurer une gestion la plus rigoureuse possible, il est demandé aux joueurs de respecter les horaires. Le pointage se fera 30mn avant le début de chaque tableau. Le « scratch » sera prononcé 15mn après le début de son tableau.

**ARTICLE 9 :** Dans tous les tableaux, le perdant arbitre le tour suivant. En poule, les joueurs assurent l'arbitrage. Les joueurs ne se soumettant pas à cette obligation seront éliminés des tableaux où ils seraient encore qualifiés, sur simple décision du juge arbitre.

**ARTICLE 10 :** Les joueurs devront être en mesure de présenter leur licence aux juges arbitres.

**ARTICLE 11 :** Les engagements devront parvenir au plus tard le samedi 13 Janvier 2018 à 14 h soit



par e-mail : CJFTT@live.com



par téléphone : 06 60 97 36 07 (Hervé) ou 06 89 85 51 54 (Anthony)



par courrier : Anthony PINEAU 1377 Route nationale 20 appartement C23 45770 SARAN

Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de : CJF TENNIS DE TABLE

**ARTICLE 12 :** Le tournoi est doté de lots, de bons d'achat et de chèques d'une valeur totale d'environ 1000€ minimum.

**ARTICLE 13 :** Une buvette avec restauration sera tenue tout au long du tournoi. Les prix des consommations seront affichés sur place. Il est interdit de manger dans le gymnase.

**ARTICLE 14 :** Les règlements de la FFTT seront appliqués, notamment ceux concernant la tenue et le comportement des joueurs dans l'aire de jeu.

**ARTICLE 15 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant tout accident ou vol pouvant intervenir pendant le déroulement du Tournoi.

**ARTICLE 16 :** Le Tirage au sort aura lieu le samedi 13 janvier 2018 à 20 h au gymnase Guy Moquet, 105 rue des Fossés 45400 Fleury les Aubrais.

**ARTICLE 17:** Les organisateurs peuvent limiter le nombre d'inscrits par tableau.

**ARTICLE 18 :** Le tableau H se déroulera en 1 set gagnant, le vainqueur sera le premier des 2 joueurs a atteindre 31 points. La formule du handicap sera +4 points pour un écart de + de 100 points, +8 pour un écart de + de 200 points, +12 points pour un écart de + de 300 points, +16 points pour un écart de + de 400 points et +20 points pour un écart égal ou supérieur à 500 points.

**ARTICLE 19 :** Les classements et nombres de points seront ceux de la deuxième phase 2017/2018

**Inscription :**

**8€ le tableau / 15€ les deux / 20€ les trois \***

**3 tableaux maximum (hormis le tableau « Doubles »)**

**Tableau E (Toutes Cat) : 10€**

**Tableau DOUBLES : 4 € par personne.**